



Bastia

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la ville de Bastia du Mercredi 10 novembre 2021

**Objet : Approbation de la décision modificative n°2 du budget de la régie autonome des
parcs et stationnement**

Date de la convocation : jeudi 4 novembre 2021

Date d'affichage de la convocation : jeudi 4 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 10 novembre 2021 à 17h00, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum : 22

Nombre de membres présents : 32

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame CARRIER Marie-Dominique ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETTI François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame PELLEGRINI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Madame TIMSIT Christelle ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur TATTI François ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Etaient absents : Madame BELGODERE Danièle ; Madame VESPERINI Françoise

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;

Monsieur TIERI Paul à Madame LACAVE Mattea ;

Madame ORSINI-SAULI Laura à Monsieur LUCCIONI Don Petru ;

Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Monsieur GRAZIANI Antoine ;

Monsieur LINALE Serge à Monsieur FABIANI François ;

Monsieur ROMITI Gérard à Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;

Monsieur MONDOLONI Jean-Martin à Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ;

Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien à Monsieur TATTI François.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Madame Mattea Lacave élue secrétaire prend place au bureau



Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1612-1 ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2005 modifié relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2021/AVRIL/01/23 en date du 9 avril 2021 portant approbation du budget primitif du budget de la Régie autonome des parcs de stationnement concernant l'exercice 2021 ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2021/JUIN/01/42 en date du 4 juin 2021 portant approbation de la décision modificative n°1 du budget la Régie autonome des parcs de stationnement concernant l'exercice 2021 ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances et de la transparence publique en date du 8 novembre 2021 ;

En synthèse, le budget 2021 en section fonctionnement (budget primitif et décision modificative n°1) est le suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de Fonctionnement en €	BP	DM1	DM2	BP+DM
Chapitre 011	481 700,00	206 000,00	25 000,00	712 700,00
Chapitre 012	1 075 000,00		30 000,00	1 105 000,00
Chapitre 65	100,00			100,00
Chapitre 66	191 000,00	183 000,00		374 000,00
Chapitre 67	5 000,00	40 000,00	25 000,00	70 000,00
Chapitre 69	383 000,00	137 000,00		520 000,00
Chapitre 023	1 000 000,00	0,00	3 000,00	1 003 000,00
Chapitre 042	700 000,00	-80 000,00		620 000,00
Total des dépenses de fonctionnement	3 835 800,00	486 000,00	83 000,00	4 404 800,00

Recettes de fonctionnement en €	BP	DM1	DM2	BP+DM
Chapitre 013		1 500,00		1 500,00
Chapitre 70	2 260 800,00		50 000,00	2 310 800,00
Chapitre 73				0,00
Chapitre 74				0,00
Chapitre 75	4 000,00		33 000,00	37 000,00
Chapitre 76				0,00
Chapitre 77	5 000,00	99 787,74		104 787,74
Chapitre 042	566 000,00			566 000,00
Résultat reporté		1 384 712,26		1 384 712,26
Total des recettes de fonctionnement	2 835 800,00	1 486 000,00	83 000,00	4 404 800,00



En synthèse, le budget 2021 en section investissement (budget primitif et décision modificative n°1) est le suivant :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses de Fonctionnement en €	BP	DM1	DM2	BP+DM
Chapitre 10				0,00
Chapitre 13		400 000,00		400 000,00
Chapitre 16	481 000,00		3 000,00	484 000,00
Chapitre 20	6 000,00	30 000,00		36 000,00
Chapitre 204				0,00
Chapitre 21	512 000,00	559 024,23		1 071 024,23
Chapitre 23	10 535 000,00	500 000,00		11 035 000,00
Chapitre 26				0,00
Chapitre 27				0,00
Chapitre 45				0,00
Chapitre 040	566 000,00	0,00		566 000,00
Chapitre 041	11 400 000,00			11 400 000,00

Solde d'exécution reporté		1 483 975,77		1 483 975,77
Total des dépenses d'investissement	23 500 000,00	2 973 000,00	3 000,00	26 476 000,00

Recettes d'investissement en €	BP	DM1	DM2	BP+DM
Chapitre 024				0,00
Chapitre 10		500 000,00		500 000,00
Chapitre 1068				0,00
Chapitre 13		1 369 242,30		1 369 242,30
Chapitre 16		183 757,70		183 757,70
Chapitre 21				0,00
Chapitre 23	11 400 000,00			11 400 000,00
Chapitre 45				0,00
Chapitre 021		1 000 000,00	3 000,00	1 003 000,00
Chapitre 040	700 000,00	-80 000,00		620 000,00
Chapitre 041	11 400 000,00			11 400 000,00

Solde d'exécution reporté				0,00
---------------------------	--	--	--	------

Total des recettes d'investissement	23 500 000,00	2 973 000,00		26 476 000,00
--	----------------------	---------------------	--	----------------------

Après avoir entendu le rapport de Jean Joseph MASSONI,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A la majorité des votants, Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur TATTI François ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane et monsieur Julien MORGANTI ayant voté contre.

Article unique :

- **Adopte** la décision modificative n°2 du budget de la régie autonome des parcs et stationnement de l'exercice 2021.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre Savelli

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérécourse citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

Signé par : Pierre SAVELLI

Date : 20/11/2021

Qualité : MAIRE

2021/NOV/01/23

Page 3 sur 3